MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de creation d'un forage agricole de 100 m de profondeur a Jugon-Les-Lacs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
GROUPEMENT AGRICOLE

Raison sociale
GAEC PIAN MICHELET

N° SIRET
42240467300010

Type de société (SA, SCI...)
Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
MICHELET

Prénom(s)
Olivier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le GAEC PIAN MICHELET souhaite realiser un forage d'eau afin de subvenir a l'abreuvement de ses animaux. Ce prelevement permettra de se substituer au reseau d'eau publique. Le forage capte la nappe associee au socle metamorphique dans les bassins versants de l'Arguenon et de la Rosette de leurs sources a la mer : 187AA02 (BD LISA). Le projet de situe a plus de 35 m de toutes sources de pollutions comme illustre sur les cartes annexes. Le forage fera au maximum 100 m de profondeur et sera equipe en partie de tube plein et de tubes crepines fentes. Une cimentation sur 10 m de profondeur est prevu en tete. Une campagne d'essai de pompage est prevu sur l'ouvrage une fois celui-ci realises. D'une part les essais par palier afin de determiner le debit critique de l'ouvrage et le calcul des pertes de charges quadratiques (turbulences). Et d'autres part par 12h d'essai longue duree au debit critique precedemment calcule, cela confortera l'idee de production de l'ouvrage, connaitre son cone d'incidence.

4.2 Objectifs du projet

Alimentation en eau pour l'abreuvement d'animaux avec laverie et soins des animaux uniquement. Objectif de production du nouveau forage est calcule a 18 m3/jour et une consommation maximale de 6570 m3/an. Ce besoin est en eau est primordiale et indispensable a la survie de l'entreprise au vu de l'augmentation du prix du m3 d'eau. Le volume de prelevement sur le reseau est significativement le meme en absence actuelle d'autres solutions que le forage. Le Cheptel est de 100 vaches laitieres et de l'ensemble de la suite (genisse et autres). Le GAEC est sous le regime declaratif pour les ICPE. Une cimentation a l'extrados sur les 10 premieres metres sera realise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Foration d'un forage d'eau au moyen d'une foreuse sur chenille avec un compresseur annexe monte sur camion. Duree des travaux estimee a deux jours au maximum. - Foration en marteau fond de trou et trilame (pour elargir le trou). - Installation du tubage PVC permettant la recuperation des arrivees d'eau avec l'equipement de tubages crepines a des profondeurs definis par un calcul du debit a differentes profondeurs lors de la descente du marteau fond de trou - Cimentation de partie extrados sur les 10 premiers metres, puis bouchon d'agile sur un parker a 12 m et pose d'un massif drainant jusqu'au fond. - Equipement du forage apres pre-determination du debit calcule par le foreur et de la profondeur (pompe et tube guide de 32mm exterieur), dalle de protection en ciment d'une surface de 3 m² a prevoir et d'un capot ferme avec un cadenas cle d'artillerie) a prevoir. Le forage suit la norme NF X10-999 d'Aout 2014 qui correspond a la rubrique 4.5.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ouvrage de forage est equipe d'une pompe immergee de type 4 pouces alimentee electriquement pour un debit maximum de 4 m3/h , le detail du prelevement est fourni en rubrique 4.1 et 4.2 et 6.1. Le forage exploitera la nappe (187AA02) et prelevera au maximum 6570 m3/an avec un debit horaire a 4 m3/h. Le forage pourra alimenter directement les batiments d'elevage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a la rubrique 1.1.1.0 du Code de l'Environnement, mais cependant il n'est pas soumis a la rubrique 1.1.2.0 de l'article R122-1 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Corps du forage PVC 115/125 mm de 0 a 15 m avec tube plein et de 15 a 94 m avec tube crepine, puis tube plein jusqu'a 100 m. Corps du forage PVC 115/125 mm de 0 a 15 m avec tube plein et de 15 a 94 m avec tube crepine, puis tube plein jusqu'a 100 m. Cimentation de 0 a 10 m Citerneau avec capot de 0.5 m au dessus du TN,	(115-125, mm) (100, m) (0-10, m) (0.5, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : La Ville Guillaume

Lieu-dit :

Localité : La Ville Guillaume 22270 Jugon-les-Lacs

Code postal : 22270 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°21'11"O Lat. : 48°23'39"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle n°0008 Feuille 1 section ZI Parcelle couverte par le PLU de Jugon-les-Lacs, dont la derniere procedure a ete approuvee le 22/10/2020. Le zonage est A : Zone a potentiel agronomique biologique ou economique des terres agricoles

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF la plus proche est de type I (etang de Jugon) se trouve a environ 2330 m a l'est.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	D'apres les donnees de reseau zones-humides, la zone humide la plus proche est a environ 185 metres au nord du projet. Simulation OUAIP (annexe) avec impact faible (inferieur a 16 cm sur une periode de 200 jours) a 185 m. Ce rabattement simule est valable si une connexion entre le niveau superficiel et souterrain existe a cet endroit.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	La commune est concerne par un PPRi mais le projet situe a plus de 230 m de distance de ce dernier.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Non, le plus proche etant situe a environ 2,5 km au Nord.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet est situe a 12.2 km au sud-est du site NATURA 2000 des Landes de la Poterie (FR5300036).
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Forage destine a un prelevement agricole d'environ 6570 m3/an d'eau souterraine.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Simulation OUAIP (annexe) avec impact faible (inferieur a 16 cm sur une periode de 200 jours) a 185 m du prelevement sur la zone humide.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Prelevement des eaux souterraines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Uniquement l'amene/repli du materiel pour la realisation de la foration. Temps de foration estime a 1-2 jours sur site.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Temporairement dans la journee sur 2 jours de travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Materiaux inertes lors du concassage des roches percutes par le marteau fond de trou, retire par le maitre d'ouvrage ou le maitre d'oeuvre (foreur).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le forage le plus proche est recense a environ 880 m au sud selon la BSS. Le prelevement annuel du projet est minime (6 570 m3/an) et aura un impact negligeable. Le rabattement de la nappe est inferieur a 6 cm a 880 m du forage, cette simulation est d'ores et deja surevaluee, au vu d'une limite etanche (Arguenon) situe entre le projet de forage et le forage de la BSS.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour limiter l'impact des travaux sur le milieu environnant, les mesures suivantes seront mises en oeuvre : -securisation du chantier par la pose de panneaux et de grillage de prevention, -le materiel sera regulierement entretenue et verifie, et toutes les precautions seront prises pour eviter les deversements accidentels d'hydrocarbures notamment lors des phases de remplissage de reservoirs. -les eaux de forage pendant les phases de foration seront canalisees au moyen d'un merlon qui sera mis en oeuvre specifiquement pour diriger celle-ci vers un bassin de decantation avant rejet vers le milieu superficiel. Le bassin de decantation a pour objet de pieger les matieres en suspensions par decantation des eaux de forage et reguler les a-coups hydrauliques. La localisation a ete decidee par le petitionnaire afin de s'eloigner de toute source de pollution d'origine humaine ; systemes d'assainissement situe a plus de 35 m du projet, pas de batiments d'elevage, pas de parcelles accueillant du betail. Il y a egalement une obligation de non-epandage de 50 m autour du projet de forage. Les cartes fournies en annexe illustrent la localisation des zones humides. La zone humide est d'ores et deja en dehors du perimetre requis pour l'implantation du forage, la plus proche etant a 185 m de distance. De plus, le rabattement sera limite partiellement (voir grandement) car l'interaction avec la surface est a minorer quand on se situe dans le contexte de socle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Travaux de faible importance, ne necessitant pas d'evaluation environnementale (etude d'impact).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MICHELET

Prénom Olivier

Qualité du signataire Co-gerant

À Jugon-les-Lacs

Fait le 02-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)